

CAMPING RESIDENTIEL DE LA CHAREYRASSE

CONTRAT DE LOCATION 2018

N° ALLOCATAIRE CAF :

NOM : Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél : Port : Email :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
1		
2		
3		
4		
5		
6		

Les personnes indiquées ci-dessus, ci-après dénommées le Réservataire, déclarent réserver les prestations suivantes :

Type de locatif * :

***Les logements 4/6 personnes sont prévus pour 2 adultes et 4 enfants ou 4 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans.**

Coût du séjour €(par semaine) X Nombre de semaine(s) = €
Frais de dossier : 30 €
Total : €(hors Taxe de séjour : 0,58 €par nuitée sauf enfants de moins de 18 ans).

Avant de confirmer votre réservation par courrier, veuillez nous contacter par téléphone pour vérifier nos disponibilités.

Pour la période du : Date d'arrivée (après 15h00, samedi)
Date de départ (avant 10h00, samedi)

Comment nous avez-vous connus ?

- Site Internet précisez lequel
- Guide/magazine précisez lequel
- Ancien client
- Office du tourisme
- Autre précisez

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales ci-après et avoir versé mon acompte de réservation, à savoir 30% du montant de la location + 30€ de frais de dossier.

- Par chèque bancaire ou postale à l'ordre de « SARL LA CHAREYRASSE »
- Par chèques vacances

Je m'engage à payer le solde de mon séjour 30 jours avant mon arrivée et à respecter le règlement intérieur du camping.

Fait à

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Le 2018

Envoi des contrats de location, chèques et toutes correspondances à :

CAMPING LA CHAREYRASSE
BP 10080
07202 AUBENAS PPDC
Tél : 06.61.89.28.04
Email : lachareyrasse@hotmail.fr

Conditions générales au dos →

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. A réception de votre réservation et de votre acompte, nous vous adressons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Toute réservation est nominative et ne peut être en aucun cas cédée ou louée. Votre réservation doit être accompagnée d'un chèque d'acompte de 30% du montant du séjour, majoré de 30 euros pour frais de dossier.

Le montant total du séjour, déduction faite de votre acompte de 30%, est payable 30 jours avant le début de la location majoré de la taxe de séjour. Passé ce délai, à défaut du règlement, nous considérons votre demande de réservation comme annulée et dans ce cas l'acompte et les frais de dossier seront retenus. Les chèques vacances sont acceptés.

Une caution de **400 euros** sera versée par le locataire le jour même de son arrivée. **La somme de 70 euros sera retenue si le logement n'a pas été correctement nettoyé avant le départ. La caution sera restituée par courrier postal sus 8 jours après votre départ s'il n'y a aucun dommage ou manquant et si le ménage est correctement effectué.**

Merci de joindre au dossier une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour le renvoi de la caution.

Le matériel d'équipement de chaque logement fait l'objet d'un inventaire remis au client qui est tenu de le contrôler dès son arrivée et de signaler sur cet inventaire le jour même toute anomalie constatée. L'absence de remarques lui fait perdre le droit à toute contestation ultérieure.

2. En cas **d'arrivée retardée** ou de **départ anticipé** aucun remboursement ne sera effectué.

3. En cas **d'annulation**, le courrier d'annulation doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de la poste faisant foi :

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date prévue de l'arrivée, seront retenus les frais de dossier et 15% coût total du séjour.
- Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue de l'arrivée, seront retenus les frais de dossier et 50% du coût total du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours après la date prévue de l'arrivée avec astreinte de 10€/par jour au-delà de ce mois.

Néanmoins la direction examinera avec bienveillance les cas particuliers qui témoigneront de la bonne foi du client.

4. ARRIVEE – DEPART : Les arrivées se font le samedi **après 15h** et les départs le samedi **avant 10h**.

5. ASSURANCES : Nos clients doivent être assurés.

6. OCCUPATION : Le nombre maximum de personnes doit correspondre à la capacité du logement.

7. VEHICULE : Un seul véhicule pour tous les occupants d'un logement à l'intérieur du camping en haute saison.

8. ANIMAUX : Nos amis de petite taille, hors classes I et II en possession d'un carnet de vaccination et limités à un par location sont acceptés.

Ceux apparaissant comme dangereux sont refusés.

Ils doivent être tenus en laisse et ne sont pas admis dans l'espace aquatique et l'aire de jeux pour enfants.

Nous recommandons les promenades à l'extérieur de la résidence et les déjections doivent être ramassées par les propriétaires.

9. TENUE : Le personnel de surveillance veillera à la décence des tenues à l'intérieur de la résidence (piscine, restaurant...) dans un souci de respect mutuel.

10. DRAPS : Dans un souci de gestion et de visibilité, les draps et les taies d'oreillers doivent être apportés par notre clientèle.

11. REGLEMENT INTERIEUR : Les clients doivent se conformer au règlement intérieur affiché à l'entrée de la réception.

Je soussigné M reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de location et les accepter.

DATE :

SIGNATURE :